

Les obligations de l'employeur

62 obligations, classées selon votre effectif et votre activité, chacune avec son texte. Cochez ce qui est fait.

Toute entreprise, même sans salarié

- ☐ **Facturation électronique**
Réception obligatoire pour toutes les entreprises depuis le 1er septembre 2026
art. 123 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026

- ☐ **Registre RGPD des traitements**
Obligatoire dès lors qu'il y a traitement de données personnelles
règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016

Dès le premier salarié

- ☐ **Document unique (DUERP)**
Obligatoire dès le 1er salarié
art. L4121-3 et L4121-3-1, Code du travail

- ☐ **Médecine du travail (SPST)**
Adhésion à un service de prévention et de santé au travail (SPST) dès le 1er salarié
art. L4622-1 et R4624-10, Code du travail

- ☐ **Formation sécurité (accueil au poste)**
Formation pratique et appropriée à la sécurité dès l'embauche, en cas de changement de poste, pour les intérimaires, et à la reprise après un arrêt...
art. L4141-2, Code du travail

- ☐ **Déclaration des accidents du travail (AT/MP)**
Déclaration à la CPAM dans les 48h (hors dimanches et jours fériés) suivant la connaissance de l'accident
art. L441-1 et L441-2, Code de la sécurité sociale

- ☐ **Affichages obligatoires**
Obligatoire dès le 1er salarié
art. D4711-1 à D4711-3, Code du travail (affichages obligatoires)

- ☐ **DPAE et Registre unique du personnel**
DPAE avant chaque embauche
art. L1221-10 à L1221-12-1, Code du travail (déclaration préalable à l'embauche)

- ☐ **Protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance cadres)**
Mutuelle collective obligatoire pour tout employeur privé, financée à 50 % minimum par l'employeur, formalisée par une Décision Unilatérale de...
art. L911-7, Code de la sécurité sociale

- ☐ **Entretien de parcours professionnel**
1er entretien dans l'année suivant l'embauche, puis tous les 4 ans
art. L6315-1, Code du travail

- ☐ **Contrats de travail et socle RH**
Écrit obligatoire (CDD, temps partiel, apprentissage...)
art. L1242-12, Code du travail (CDD écrit, à défaut réputé à durée indéterminée)

- ☐ **Aménagement et sécurité des locaux (vestiaires, sanitaires, circulation, EPI)**
Vestiaires collectifs dès qu'une tenue de travail est requise, sanitaires en nombre suffisant, eau potable, aération/éclairage réglementaires, voies...
art. R4228-1 et s., Code du travail (locaux, vestiaires, sanitaires)

- ☐ **Tri à la source des déchets non dangereux (8 flux et biodéchets)**
Tri à la source obligatoire de huit flux
loi n° 2020-105 du 10 février 2020 (AGEC), art. L541-21-1, Code de l'environnement

- ☐ **Information congés payés acquis pendant arrêt maladie**
Information écrite du salarié, dans le mois suivant son retour d'arrêt maladie, du nombre de jours de congés acquis pendant l'arrêt et du délai de...
loi n° 2024-364 du 22 avril 2024, art. L3141-19-3, Code du travail

- ☐ **Premiers secours (matériel et salarié formé)**
Matériel de premiers secours adapté aux risques, facilement accessible et signalé, avec une consigne d'utilisation
art. R4224-14, Code du travail (matériel de premiers secours adapté à la nature des risques, facilement accessible, faisant l'objet d'une signalisation)

À partir de 11 salariés

- ☐ **Élections du Comité Social et Économique (CSE)**
Obligatoire dès que l'effectif atteint 11 salariés pendant 12 mois consécutifs
art. L2311-2, Code du travail
- ☐ **Partage de la valeur (11-49 salariés)**
Sociétés de 11 à 49 salariés ayant réalisé un bénéfice net fiscal ≥ 1 % du CA pendant 3 exercices consécutifs et non déjà couvertes par un...
loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023 — dispositif expérimental applicable aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025, jusqu'au 29 novembre 2028
- ☐ **Registre des dangers graves et imminents (droit d'alerte du CSE)**
Dès qu'un CSE existe, l'employeur tient un registre spécial des alertes de danger grave et imminent, coté et paraphé, où tout signalement est...
art. L4131-1 à L4131-4 (droit d'alerte et de retrait) et D4132-1 à D4132-2, Code du travail (registre spécial coté, tenu par l'employeur à la disposition du CSE)

À partir de 20 salariés

- ☐ **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)**
Dès 20 salariés (seuil atteint pendant 5 années consécutives) : employer 6 % de travailleurs handicapés, sinon verser une contribution Agefiph
art. L5212-1 et s., Code du travail

À partir de 50 salariés

- ☐ **Index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes**
Calcul annuel de l'index (indicateurs d'écart de rémunération) et publication sur le site de l'entreprise avant le 1er mars
art. L1142-8 et s., Code du travail
- ☐ **Règlement intérieur (≥ 50 salariés)**
Obligatoire dès 50 salariés (12 mois après franchissement du seuil)
art. L1311-2, Code du travail
- ☐ **Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)**
Dès 50 salariés, l'employeur met à disposition du CSE une base de données à jour (investissements, égalité professionnelle, rémunérations, activités...
art. L2312-18 à L2312-21 et R2312-8 à R2312-10, Code du travail
- ☐ **Participation des salariés aux résultats (≥ 50 salariés)**
Toute entreprise d'au moins 50 salariés (sur cinq années civiles consécutives) met en place un accord de participation et verse la réserve spéciale...
art. L3322-1 à L3322-2, Code du travail (obligatoire dès 50 salariés atteints pendant cinq années civiles consécutives), art. L3323-1 et s.
- ☐ **Procédure interne de recueil des signalements (lanceurs d'alerte)**
Dès 50 salariés, l'employeur établit une procédure interne de recueil et de traitement des signalements, la diffuse, et garantit la confidentialité
art. 8 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022

Selon votre activité

- ☐ **Immatriculation au Registre national des entreprises (RNE, section artisanat) · Artisans**
Immatriculation obligatoire au Répertoire des Métiers dès lors que l'activité relève de l'artisanat, y compris en micro-entreprise, via le guichet...
art. L123-36 et s., Code de commerce (Registre national des entreprises, ordonnance n° 2021-1189 du 15 septembre 2021, décret n° 2022-1015 du 19 juillet 2022)
- ☐ **Assurance décennale · Bâtiment**
Souscription obligatoire avant l'ouverture de tout chantier pour les travaux de construction relevant de la garantie décennale
obligation de s'assurer : art. L241-1, Code des assurances (souscription AVANT l'ouverture du chantier)
- ☐ **Carte d'identification professionnelle BTP · Bâtiment**
Déclaration de chaque salarié (y compris détaché) intervenant sur un chantier BTP auprès de l'Union des caisses de France (Congés Intempéries BTP)...
art. L8291-1 et L8291-2, Code du travail
- ☐ **Affiliation à la caisse de congés payés BTP (CIBTP) · Bâtiment**
Affiliation obligatoire et préalable à la première paie pour toute entreprise relevant des conventions collectives du bâtiment/travaux publics...
art. L3141-32, Code du travail (professions pour lesquelles les congés sont servis par des caisses)

- ☐ **Amiante : repérage avant travaux et formation sous-section 4 · Bâtiment**
Avant toute intervention sur un bâtiment antérieur à juillet 1997, l'entreprise obtient le rapport de repérage amiante, forme ses salariés...
art. R4412-94 à R4412-148, Code du travail (interventions sur matériaux contenant de l'amiante)
- ☐ **Contrat de sous-traitance de travaux (loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975) · Bâtiment avec sous-traitant**
Obligatoire dès qu'un sous-traitant intervient sur un chantier BTP
loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance
- ☐ **Registre des habilitations électriques · Bâtiment, garage, artisanat**
Habilitations écrites et nominatives délivrées par l'employeur après formation, pour tout salarié effectuant des opérations sur ou à proximité...
art. R4544-9 et R4544-10, Code du travail, norme NF C18-510
- ☐ **Plan de prévention détaillé · Bâtiment, ou travaux chez un client**
Requis en intervention chez une entreprise utilisatrice ou en coactivité
art. R4511-1 et s., Code du travail (travaux d'une entreprise extérieure)
- ☐ **Travaux à proximité des réseaux (DT-DICT, AIPR) · Bâtiment, travaux dans le sol**
Avant tout travail au sol ou en sous-sol (terrassement, fouille, forage), l'exécutant dépose une DICT, conserve les récépissés et fait intervenir...
art. L554-1 et R554-20 à R554-38, Code de l'environnement (déclaration de projet de travaux et déclaration d'intention de commencement de travaux sur le guichet unique reseau-et-canalisation.gouv.fr)
- ☐ **Vidéosurveillance des salariés · Caméras**
Information écrite préalable des salariés et affichage, inscription au registre RGPD, durée de conservation limitée (1 mois en principe)
RGPD (registre des traitements)
- ☐ **Plan de maîtrise sanitaire (PMS / HACCP) · Denrées alimentaires**
Obligatoire pour toute entreprise manipulant des denrées alimentaires
règlement (CE) n° 853/2004
- ☐ **Compte professionnel de prévention (déclaration des expositions) · Expositions au-delà des seuils de pénibilité**
Évaluer l'exposition de chaque salarié aux six facteurs de risques au regard des seuils réglementaires, déclarer dans la DSN les expositions qui les...
art. L4163-1 et suivants, Code du travail (compte professionnel de prévention)
- ☐ **Registre déchets et conformité fluides frigorigènes · Garages et ateliers avec véhicules**
Registre des déchets dangereux ; attestation de capacité pour intervenir sur la climatisation
règlement (UE) 2024/573 du 7 février 2024 relatif aux gaz à effet de serre fluorés (abroge le règlement (UE) n° 517/2014 depuis le 11 mars 2024)
- ☐ **Vérifications périodiques des équipements de travail · Locaux de travail**
Vérification périodique des équipements de travail et installations (électricité, extincteurs, échafaudages, engins de levage...) selon leur nature
équipements de travail : art. R4323-23 à R4323-27, Code du travail (arrêté du 1er mars 2004 pour les appareils de levage, arrêté du 5 mars 1993 pour les autres équipements)
- ☐ **Sécurité incendie des locaux de travail (hors ERP) · Locaux de travail**
Tout lieu de travail dispose d'extincteurs vérifiés, de dégagements dégagés et signalés, d'une consigne incendie quand elle est exigée, et...
art. R4227-1 à R4227-41, Code du travail : dégagements et issues (R4227-4 et s.), extincteurs (R4227-29), consigne de sécurité incendie affichée (R4227-37, obligatoire dès 50 personnes ou en présence de matières inflammables), essais et exercices d'évacuation au moins tous les six mois consignés (R4227-39)
- ☐ **Conformité machines et procédure de consignation · Machines**
Marquage CE, protecteurs en place, vérifications périodiques, consignation avant intervention
art. R4323-14 à R4323-21, Code du travail (utilisation et maintenance des équipements de travail)
- ☐ **Qualification professionnelle obligatoire (métiers réglementés de l'artisanat) · Métiers réglementés de l'artisanat**
L'activité est exercée par une personne qualifiée ou sous son contrôle effectif et permanent (présence réelle dans l'établissement, pas une simple...
art. L121-1, Code de l'artisanat (activités soumises à qualification professionnelle : bâtiment et second œuvre, plomberie, chauffage, électricité, entretien et réparation de véhicules, ramonage, soins esthétiques, coiffure au 9°, métiers de bouche, maréchalerie)
- ☐ **Prévention du risque chimique (inventaire, FDS, notices de poste) · Produits chimiques**
L'employeur tient l'inventaire des produits chimiques utilisés, dispose de leur fiche de données de sécurité à jour, rédige une notice de poste pour...
art. R4412-1 à R4412-93, Code du travail : évaluation du risque chimique (R4412-5 et s.), fiches de données de sécurité tenues à disposition (R4412-38), notice de poste (R4412-39), étiquetage et stockage (règlement (CE) n° 1272/2008 dit CLP), suivi individuel renforcé pour les agents CMR (R4624-23)

- ☐ **Assurance de responsabilité civile professionnelle des professionnels de santé · Professions de santé**
Tout professionnel de santé exerçant à titre libéral et tout établissement de santé ou médico-social souscrit une assurance couvrant sa...
art. L1142-2, Code de la santé publique (obligation d'assurance des professionnels de santé libéraux et des établissements)
- ☐ **Jeunes travailleurs de moins de 18 ans (travaux interdits, dérogation) · Salariés de moins de 18 ans**
Avant d'affecter un mineur à un travail réglementé (machines dangereuses, hauteur, produits chimiques, températures extrêmes...), l'employeur évalue...
art. L4153-8 et L4153-9, Code du travail (travaux interdits)
- ☐ **Suivi des heures — salariés à temps partiel · Salariés à temps partiel**
Mention de la répartition de la durée du travail dans le contrat, respect de la durée minimale légale (24h/semaine sauf dérogation), plafond des...
art. L3123-1 et s., L3123-19, L3123-27, Code du travail
- ☐ **Vérification du droit au travail des salariés étrangers · Salariés étrangers**
Vérification obligatoire du titre autorisant à travailler auprès de la préfecture (téléservice), au moins 2 jours ouvrables avant l'embauche, preuve...
art. L8251-1, Code du travail
- ☐ **Registre RGPD données de santé et hébergement HDS · Santé et médico-social**
Données de santé = données sensibles ; hébergement chez un prestataire certifié HDS
règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, art. 9 (données de santé, catégorie particulière)
- ☐ **Bandeau cookies conforme (site web) · Site internet**
Recueil du consentement préalable pour tout cookie non essentiel, via un bandeau permettant un refus aussi simple qu'une acceptation
art. 82 de la loi Informatique et Libertés
- ☐ **Accessibilité numérique des services en ligne (directive 2019/882) · Site marchand, dès 10 salariés ou 2 M€ de chiffre d'affaires**
Sites et services en ligne (commerce électronique, prise de rendez-vous, espace client) accessibles selon la norme EN 301 549, avec déclaration...
art. 16 de la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 (transposition de la directive (UE) 2019/882), décret n° 2023-931 et arrêté du 9 octobre 2023 — art. D412-49 à D412-62, Code de la consommation — applicables aux services fournis depuis le 28 juin 2025. EXEMPTION : les micro-entreprises de services (moins de 10 salariés ET chiffre d'affaires ou total de bilan ≤ 2 M€) ne sont pas soumises
- ☐ **Déclaration des bénéficiaires effectifs (RBE) · Sociétés**
Toute société immatriculée déclare au greffe les personnes physiques qui la contrôlent (plus de 25 % du capital ou des droits de vote, ou contrôle...
art. L561-45-1 à L561-50, Code monétaire et financier (déclaration au greffe via le guichet unique, mise à jour sous 30 jours de tout changement)
- ☐ **Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) · Soins**
Tout producteur de déchets de soins (cabinet médical, infirmier, dentaire, kinésithérapie, laboratoire, EHPAD) trie ses DASRI, les conditionne en...
art. R1335-1 à R1335-8, Code de la santé publique (tri, conditionnement, entreposage, filière d'élimination)
- ☐ **Attestation de vigilance URSSAF (sous-traitance) · Sous-traitance**
Pour tout contrat de sous-traitance ≥ 5 000 € HT/an, vérification de la situation URSSAF du sous-traitant avant signature, renouvelée tous les 6 mois
art. L8222-1 et D8222-5, Code du travail
- ☐ **Carte professionnelle d'éducateur sportif · Sport**
Déclaration en ligne, vérification du diplôme et de l'honorabilité, carte professionnelle renouvelée tous les 5 ans pour tout éducateur sportif...
art. L212-1, Code du sport (obligation de qualification)
- ☐ **Établissement d'activités physiques et sportives : assurance et affichages · Sport**
L'exploitant souscrit une assurance couvrant sa responsabilité, celle des éducateurs et des pratiquants, et affiche dans un lieu visible les...
assurance de responsabilité civile de l'exploitant : art. L321-7, Code du sport
- ☐ **Registre hygiène et salubrité (perçage, tatouage) · Tatouage, perçage**
Déclaration ARS et formation hygiène pour les techniques effractives
art. R1311-1 à R1311-5, Code de la santé publique (tatouage par effraction cutanée et perçage)
- ☐ **Travail en hauteur (échafaudages, échelles, nacelles) · Travail en hauteur**
Les travaux en hauteur sont réalisés depuis des équipements conformes et vérifiés, par des salariés formés, avec protections collectives d'abord et...
art. R4323-58 à R4323-90, Code du travail (prévention des chutes de hauteur, échafaudages, échelles)
- ☐ **Travail isolé (procédure et moyen d'alerte) · Travail isolé**
Un salarié qui travaille hors de vue et de portée de voix de ses collègues dispose d'une procédure écrite (horaires, personne à prévenir, conduite à...
art. L4121-1 et L4121-2, Code du travail (obligation générale de prévention)

-
- ☐ **Information du consommateur (médiateur, prix, CGV, mentions légales) · Vente à des particuliers**
Tout professionnel vendant à des particuliers désigne un médiateur de la consommation et en affiche les coordonnées (site, CGV, devis, local),...
médiateur de la consommation : art. L612-1, L616-1 et R616-1, Code de la consommation
-
- ☐ **Registre de sécurité ERP · Vous recevez du public**
Établissement recevant du public : registre de sécurité tenu à jour
art. R143-2 et s., Code de la construction et de l'habitation (obligation de sécurité)
-
- ☐ **Accessibilité PMR (registre public d'accessibilité) · Vous recevez du public**
Établissement recevant du public : mise en accessibilité (ou dérogation motivée) et registre public d'accessibilité tenu à disposition
art. L161-1 et L161-2, Code de la construction et de l'habitation (principe d'accessibilité)
-
- ☐ **Véhicules et conduite professionnelle · Véhicules**
L'entreprise vérifie la validité du permis de ses conducteurs, délivre une autorisation de conduite pour chaque équipement mobile, tient l'entretien...
désignation du conducteur par la personne morale : art. L121-6, Code de la route
-
- ☐ **Registre pharmacie vétérinaire et filière DASRI · Vétérinaires**
Registre des entrées/sorties de médicaments ; filière dédiée pour les déchets de soins
art. R1335-1 à R1335-8, Code de la santé publique (déchets d'activités de soins à risques infectieux)
-